



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le 26 SEP. 2019
ID : 069-216902056-20190919-201978-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

Délibération n° 2019.78

OBJET : Octroi d'une subvention en équipement à ALLIADE HABITAT pour le projet « le clos du Manoir » au 29 allée des Lavandières (3 logements aidés).

MEMBRES PRÉSENTS : Martine BERNIER, Anne BONNEFOY-PASTOR, Françoise BOUVIER, Anne CALENDRAS, Lorette DENEULIN-VILLE, Hélène KLEIN, Frédérique NOVAT, Solange PAOLI, Joëlle ROCHE, Cécile ROGER-DALBERT, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON.
Guy CARTON, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Antonio GONZALEZ, Pascal GUCHER, Patrice LE MEN, Jean-Yves MARTIN, Bernard MORETTON, Pierre REBOURG, Serge VIGNON.

MEMBRES ABSENTS PRÉSENTÉS :

Didier CRETENET	pouvoir donné à	Bernard MORETTON
David MESSA	pouvoir donné à	Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON
Pascale MONAT	pouvoir donné à	Pascal GUCHER
Martine PEREZ	pouvoir donné à	Serge VIGNON
Sylviane TALARMIN	pouvoir donné à	Lorette DENEULIN-VILLE

MEMBRES ABSENTS : Serge LAFaurie, Patrick PETIDIDIER

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

VU la demande formulée par ALLIADE HABITAT, ci-après dénommée le bailleur, en date du 23 juillet 2019, concernant la demande de subvention pour la construction de 3 logements sociaux sur la commune.

CONSIDERANT comme l'indique Lorette DENEULIN-VILLE, Adjointe aux affaires sociales, à la petite enfance et à la prévention, que « Alliade Habitat » s'apprête à acquérir en VEFA 3 logements locatifs sociaux pour une réception en mars 2021 au 29 allée des Lavandières ; que ce projet se compose de 2 logements en PLUS et de 1 logement en PLS, de type T4.

CONSIDERANT que, conformément aux règles de financement des logements sociaux et du logement d'insertion, le plan de financement de cette opération inclut une subvention de la commune ; que le montant de celle-ci est fixé à 5 794,25 € ; qu'il est rappelé que cette subvention viendra en déduction de la pénalité de la commune concernant son déficit en logements sociaux pour l'année 2021 ; il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette subvention.

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de l'octroi d'une subvention d'équipement à ALLIADE HABITAT pour le projet « Le Clos du Manoir » au 29 allée des Lavandières.
- INDIQUE que le montant total de la participation sera de 5 794,25 € au titre de la construction de 3 logements locatifs aidés.
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes afférents à cette opération.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 compte 204182.

Résultat du vote : unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 20/09/2019.

Saint-Genis-les-Ollières, le 19 septembre 2019

Le Maire,

Didier CRETENET

